



# PROTECTION ANTI-CHUTE

## Cadre réglementaire du travail en hauteur:

La chute de hauteur constitue la seconde cause d'accidents mortels après ceux de la circulation. Ce risque de chute, caractérisé par un taux de gravité élevé, est présent lors de travaux en hauteur ou travaux à proximité de dénivellation.

De nouvelles règles concernant les équipements de travail mis à disposition et utilisés pour les travaux en hauteur ont été introduites dans le Code du Travail, assurant ainsi la transposition de la directive européenne 2001/45/CE du 27 juin 2001 et du Décret 2004-924 qui concernent les prescriptions minimales de sécurité et de santé pour l'utilisation de ces équipements.

Les nouvelles dispositions, de portée générale, s'appliquent à tous les établissements soumis au Code du travail et visent les salariés de ces établissements ainsi que les travailleurs indépendants et les employeurs exerçant directement une activité sur un chantier. La prévention des chutes de hauteur doit donc se faire le plus en amont possible et en privilégiant toujours la protection collective (garde-corps, échelles, nacelles...) et une évaluation préalable du risque.

---

## La protection individuelle:

Le recours à la protection individuelle doit être limité à des interventions qui ne permettent pas la mise en œuvre de protections collectives. Seules les personnes ayant été formées sont habilitées à utiliser ces équipements.

La protection individuelle contre les chutes de hauteur présente la particularité de nécessiter trois composants indissociables sans lesquels la protection serait inopérante et illusoire :

- le système d'ancrage
- la liaison antichute
- la préhension du corps

Ces trois composants sont couverts par la directive européenne 89/686/CE traitant des EPI. Pour être mis sur le marché, ces produits doivent faire l'objet d'un marquage CE délivré par un organisme notifié. Le système d'ancrage, lui, est défini dans la norme européenne EN795.

**EN 353-2:** Spécifie les équipements de protection individuelle contre les chutes de hauteur. La partie 2 spécifie les antichutes mobiles sur support d'assurage flexible. Dispositif qui possède une fonction de blocage automatique et un système de guidage se déplaçant le long d'un support et accompagnant l'opérateur sans intervention manuelle.

**EN 354:** Spécifie les équipements de protection individuelle. Dispositif de connexion ou composant d'un système d'arrêt de chute-longes. Détermine la résistance statique, la performance dynamique, le design et l'ergonomie.

**EN 355:** Spécifie les équipements de protection individuelle contre les chutes de hauteur- absorbeur d'énergie. Dispositif qui amortit l'arrêt d'une chute de hauteur en toute sécurité lorsque la chute libre est supérieure à 1m. Dans notre catalogue, sont présentés les absorbeurs d'énergies à déchirure de fils, bandelettes ou trame textile.

**EN 358:** Spécifie les équipements individuels de maintien au travail et de prévention contre les chutes de hauteur- système de maintien au travail. Les ceintures de maintien doivent être utilisées en tant que complément d'un système de maintien au travail à cordes ajustables.

**EN 360:** Spécifie les équipements de protection individuelle contre les chutes de hauteur - antichute à rappel automatique. Dispositif qui possède une fonction de blocage automatique et un système de rappel de la longe rétractable.

**EN 361:** Spécifie les équipements de protection individuelle contre les chutes de hauteur - harnais antichute. Dispositif de préhension du corps destiné à répartir le choc pendant la chute pour en limiter les conséquences et à maintenir l'utilisateur après celle-ci.

**EN 362:** Spécifie les équipements de protection individuelle contre les chutes de hauteur- connecteurs. Dispositif de connexion ou composant d'un système avec différentes caractéristiques: type de fermeture (verrouillage manuel ou automatique), type d'ouverture (par deux actions).

**EN 397:** Spécifie les exigences physiques et de performances, les méthodes d'essais et les exigences de marquages des casques de protection pour l'industrie. Ces casques protègent contre les chutes d'objet.

**EN 566:** Spécifie les équipements de protections individuelle contre les chutes- Anneaux

**EN 567:** Spécifie les équipements de protections individuelle contre les chutes de hauteur- les bloqueurs

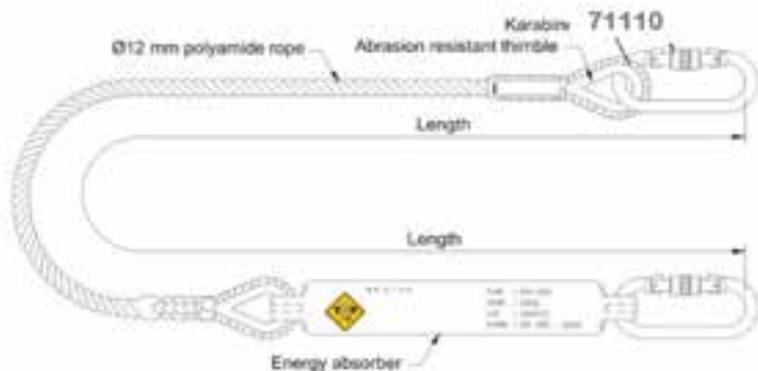
**EN 795:** Cette norme européenne définit plusieurs classes en fonction de leur caractéristiques. Dans ce catalogue, vous est présentée la norme EN 795:1996 classe B correspondant aux ancrages provisoires transportable; trépied, ligne de vie et sangle d'ancrage.

**EN 813:** Doit s'utiliser en combinaison avec la norme EN358 et/ou EN 361 afin de constituer un équipement de protection individuelle pour le maintien au travail et pour la prévention contre les chutes de hauteur - ceintures à cuissardes.

**EN 1891:** Spécifie les équipements de protections individuelle contre les chutes- Cordes tressées gainées à faible coefficient d'allongement

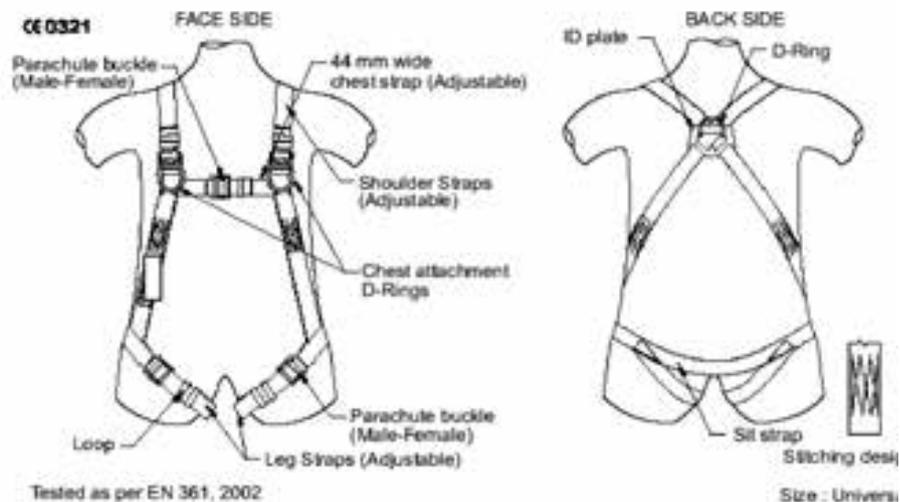
**Définition du tirant d'air: Distance nécessaire entre le sol et le point d'ancrage afin d'assurer la sécurité de l'utilisateur.**

**Tous ces équipements doivent être utilisés uniquement par des personnes ne pesant pas plus de 100kg (charge maximale autorisée)**



## CORDE + ABS

Absorbeur d'énergie. Corde toronnée en polyamide, 3 bouts. Diamètre de la corde : 12 mm. Longueur totale : 1.8 m. Résistance statique : > 15KN. Bouts de corde épiés et plastifiés. 2 boucles avec inserts de protection en polyéthylène. Poids : 910 g (+/-10%). Résistance à la rupture : minimum 25KN. Tirant d'air nécessaire : 6 m.



## HARNAIS 71037

Sangles : 100% polyester, largeur 44 mm (+/-1mm). Couleurs : haut et ceinture : rouge avec 2 rayures vert forêt. Bas : bleu avec 2 rayures vert forêt. Points d'attache : 3 anneau D en acier (1 dorsal et 2 sternales sur bretelles). Fermoirs : 4. Boucles carrées (dite de parachute) en acier sur l'attache sternale et sur chaque cuisse. Réglage par serrage des sangles. Bretelles réglables. Fermeture sternale: sangle polyester noir 44 mm avec fermoir plastique noir. Fil de couture : Polyamide haute ténacité. Taille unique. Poids : 1300 g (+/- 10%). Finitions des pièces métalliques : électroplacage nickel chrome. Ebarbé & polissage.

• EN 361 : 2002.



Visitez notre site internet : [www.sgmt-protex.fr](http://www.sgmt-protex.fr)



Téléchargez  
notre catalogue  
en ligne.



VÊTEMENT  
DE TRAVAIL



PROTECTION  
DE LA TÊTE



VÊTEMENT FROID

**PROTEX**  
GUADELOUPE  
N°1 DU VÊTEMENT DE TRAVAIL



PROTECTION  
DES MAINS



PROTECTION  
DES PIEDS



USAGE COURT



PROTECTION  
ANTI-CHUTE



**PROTEX**  
**GUADELOUPE**

**N°1 DU VÊTEMENT DE TRAVAIL**

**0590 25 10 94**

Immeuble California - ZAC Moudong Sud - 97122 Baie-Mahault  
Fax : 0590 25 10 43 - Mail : [contact@sgvtprotex.com](mailto:contact@sgvtprotex.com)